

GÉORISQUES

Rapport de risques

 **Commune recherchée :**

12000 Rodez

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

6 Risques naturels identifiés :



INONDATION

 sur ma commune :

EXISTANT



REMONTÉE DE NAPPE

 sur ma commune :

EXISTANT



SÉISME

 sur ma commune :

FAIBLE



MOUVEMENTS DE TERRAIN

 sur ma commune :

EXISTANT



RETRAIT GONFLEMENT DES
ARGILES

 sur ma commune :

MODÉRÉ



RADON

 sur ma commune :

IMPORTANT

3 Risques technologiques identifiés :



INSTALLATIONS INDUSTRIELLES
CLASSÉES (ICPE)

 sur ma commune :

CONCERNÉ



CANALISATIONS DE TRANSPORT
DE MATIÈRES DANGEREUSES

 sur ma commune :

CONCERNÉ



POLLUTION DES SOLS

 sur ma commune :

CONCERNÉ

Risque d'inondation sur Rodez

Risque sur la commune **EXISTANT**

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.



 Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique

Informations détaillées :



PPRN : **PPRN-I - Rodez**

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPRN-I - Rodez a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 06/08/2001

Date d'approbation : 14/12/2006

Le PPR couvre les aléas suivant :

Inondation

Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.



AZI : **Aveyron**

L'atlas des zones inondables (AZI) vise à faciliter la connaissance des risques d'inondations par les collectivités territoriales, les services de l'État et le public.



DDRM : **DDRM12**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Inondation

Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau

Risque d'inondation sur Rodez

4 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

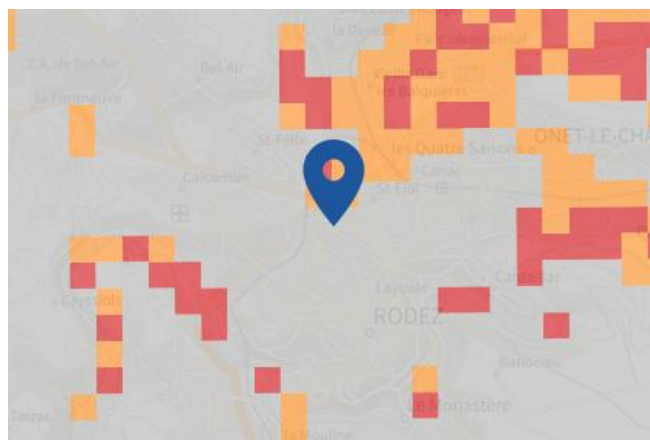
Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE0300740A	Inondations et/ou Coulées de Boue	03/12/2003	13/12/2003
INTE9400580A	Inondations et/ou Coulées de Boue	04/11/1994	25/11/1994
MDIE900017A	Inondations et/ou Coulées de Boue	19/06/1990	15/12/1990
NOR19821118	Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	19/11/1982

Risque de remontées de nappe sur Rodez

Risque sur la commune **EXISTANT**

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.



	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FORTE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FORTE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FORTE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité MOYENNE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité MOYENNE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité MOYENNE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FAIBLE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FAIBLE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FAIBLE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité INCONNUE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité INCONNUE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité INCONNUE

Informations détaillées :



REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.

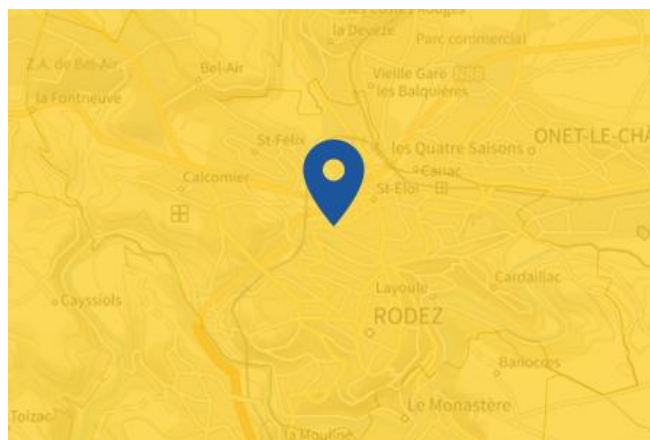
L'indication de fiabilité associé à votre zone est : FAIBLE

Risque de séisme sur Rodez

Risque sur la commune **FAIBLE**

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



Informations détaillées :



DDRM : **DDRM12**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Séisme](#)



SÉISME : **Échelle règlementaire et obligations associées**

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque sismique est de **2/5**.

Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque de mouvements de terrain sur Rodez

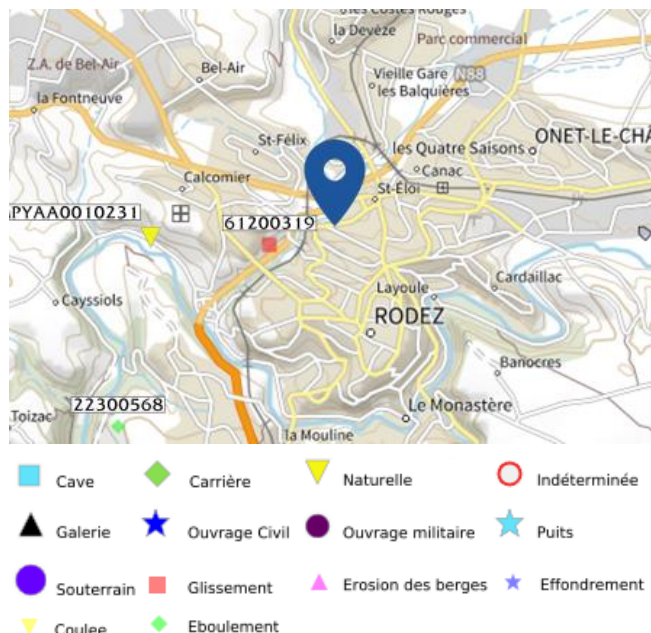
Risque sur la commune **EXISTANT**

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.



Informations détaillées :



DDRM : **DDRM12**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Mouvement de terrain](#)

[Tassements différentiels](#)

[Affaissements et effondrements d'origine naturelle \(cavités souterraines\)](#)

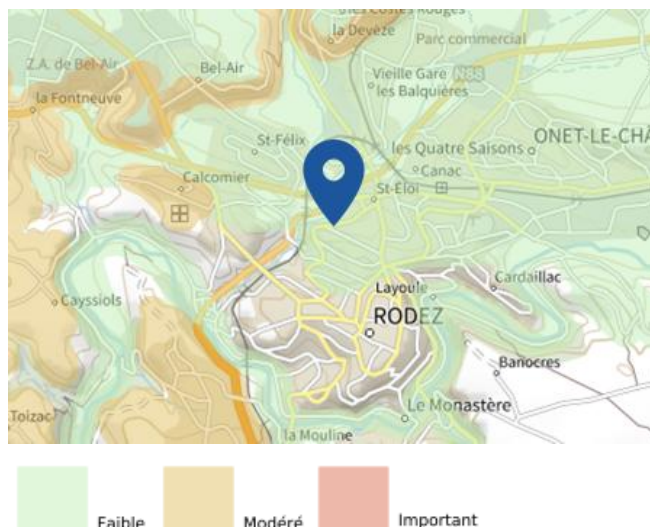
Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m en annexe 1.

Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m en annexe 2.

Risque de retrait gonflement des argiles sur Rodez

Risque sur la commune **MODÉRÉ**

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétraction du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



Informations détaillées :



RGA : Échelle réglementaire et obligations associées

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles est de **2/3**.
Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque.

1 sécheresses classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

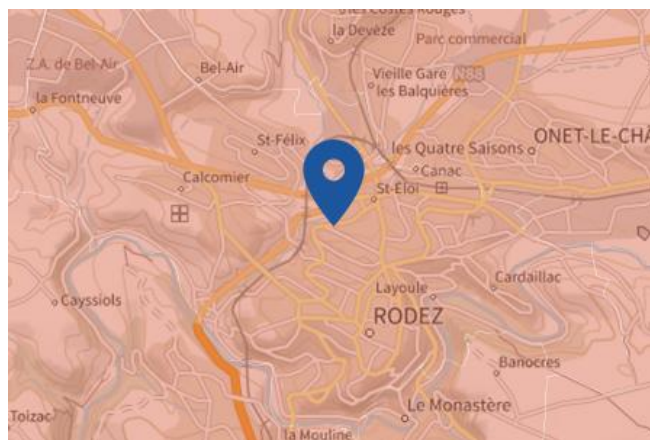
Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
IOME2308745A	Sécheresse	01/07/2022	03/05/2023

Risque radon sur Rodez

Risque sur la commune **IMPORTANT**

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



Informations détaillées :



RADON : Potentiel radon élevé : recommandations et obligations

Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **3/3**.

Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) sur Rodez

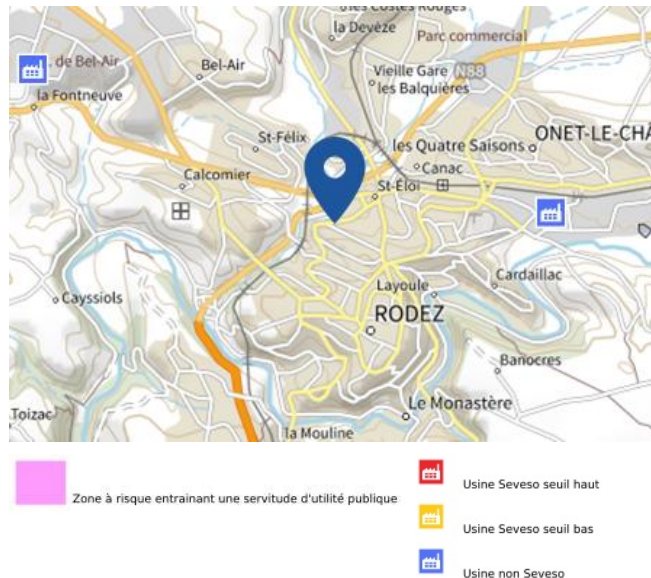
Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

Les établissements Seveso stockent ou manipulent des quantités importantes de substances et mélanges dangereux.

Les établissements Seveso seuil haut stockent plus de substances et mélanges dangereux que les établissements Seveso seuil bas.

Les établissements relevant des rubriques 4XXX sont des établissements qui stockent ou manipulent des substances et mélanges dangereux et sont autorisés ou enregistrés pour cette activité.



Informations détaillées :

1 installation(s) classée(s) non SEVESO manipulant des substances et mélanges dangereux sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
SA CHARLES ET MOUYSSET	Non Seveso

Canalisations de transport de matières dangereuses sur Rodez

Risque sur la commune **CONCERNÉ**

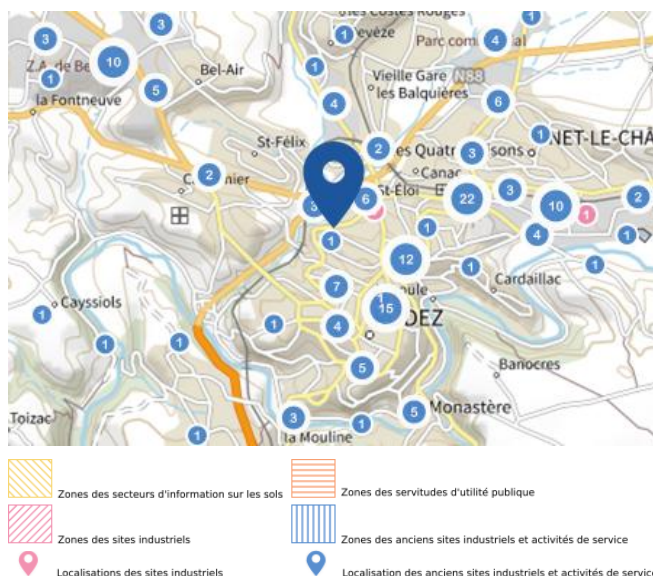
Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène...) et de la saumure (saumoduc).



Risque de pollution des sols sur Rodez

Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.



Informations détaillées :



SIS :

Votre commune contient un secteur d'information sur les sols (SIS) pouvant occasionner des obligations et des restrictions d'usage.
Renseignez vous auprès de votre mairie.

Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m en annexe 3.

Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 4.

Annexe 1 : Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m

1 mouvements de terrain recensés dans la commune

Identifiant	Type	Lieu
61200319	Glissement	Salabru

Annexe 2 : Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m

1 cavités recensées dans la commune

Identifiant	Type	Nom
MPYAA0010231	naturelle	OGC_GALERIE_DU_COLLECTEUR_PRINCIPAL_AU_MOULIN_DE_BOURR

Annexe 3 : Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune.

2 sites pollués ou potentiellement pollués à moins de 250m

Identifiant	Nom établissement	Statut instruction
SSP000248501	CENTRE EDF GDF SERVICES AVEYRON LOZERE (ANCIENNE USINE A GAZ)	En cours
SSP000251601	Collège public Amans-Joseph Fabre n° 0120101V	En cours

Annexe 4 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

199 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3939335		En arrêt	
SSP3939006		En arrêt	
SSP3938984		Indéterminé	
SSP3938974		Indéterminé	
SSP3938945		Indéterminé	
SSP3938939		Indéterminé	
SSP3938924		Indéterminé	
SSP3938923		En arrêt	
SSP3938922		En arrêt	
SSP3938921		Indéterminé	
SSP3938920		Indéterminé	
SSP3938919		Indéterminé	
SSP3938918		Indéterminé	
SSP3938917		En arrêt	
SSP3938916		Indéterminé	
SSP3938915		En arrêt	
SSP3938914		Indéterminé	
SSP3938913		Indéterminé	
SSP3938899		En arrêt	
SSP3938875	RENAULT	En arrêt	
SSP3938874		En arrêt	
SSP3938873		En arrêt	
SSP3938870		En arrêt	
SSP3938869		Indéterminé	
SSP3938868		En arrêt	
SSP3938867		En arrêt	
SSP3938866		En arrêt	
SSP3938865		En arrêt	
SSP3938774		En arrêt	
SSP3938772		En arrêt	
SSP3938771		En arrêt	
SSP3938763		Indéterminé	
SSP3938760		Indéterminé	
SSP3938758		En arrêt	
SSP3938757		Indéterminé	
SSP3938739		En arrêt	
SSP3938710		Indéterminé	
SSP3938703		Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3938700		Indéterminé	
SSP3938695		Indéterminé	
SSP3938328		Indéterminé	
SSP3938327		Indéterminé	
SSP3938326		En arrêt	
SSP3938325		Indéterminé	
SSP3938324		Indéterminé	
SSP3938323		En arrêt	
SSP3938322		Indéterminé	
SSP3938321		Indéterminé	
SSP3938320		En arrêt	
SSP3938319		En arrêt	
SSP3938318		Indéterminé	
SSP3938305		Indéterminé	
SSP3938304		En arrêt	
SSP3938302		En arrêt	
SSP3938301		Indéterminé	
SSP3938299		Indéterminé	
SSP3938298		En arrêt	
SSP3938297		Indéterminé	
SSP3938296		En arrêt	
SSP3938291		Indéterminé	
SSP3938290		Indéterminé	
SSP3938289		Indéterminé	
SSP3938288		En arrêt	
SSP3938287		En arrêt	
SSP3938286		Indéterminé	
SSP3938285		Indéterminé	
SSP3938284		En arrêt	
SSP3938283		Indéterminé	
SSP3938282		En arrêt	
SSP3938281		Indéterminé	
SSP3938280		En arrêt	
SSP3938279		Indéterminé	
SSP3938278		En arrêt	
SSP3938277		En arrêt	
SSP3938276		Indéterminé	
SSP3938275		Indéterminé	
SSP3938274		Indéterminé	
SSP3938273		En arrêt	
SSP3938272		En arrêt	
SSP3938271		Indéterminé	
SSP3938270		Indéterminé	
SSP3938269		Indéterminé	
SSP3938268		Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3938267		Indéterminé	
SSP3938266		En arrêt	
SSP3938265		Indéterminé	
SSP3938264		Indéterminé	
SSP3938263		Indéterminé	
SSP3938262		Indéterminé	
SSP3938261		En arrêt	
SSP3938260		En arrêt	
SSP3938258		Indéterminé	
SSP3938247		En arrêt	
SSP3938246		Indéterminé	
SSP3938245		Indéterminé	
SSP3938244		En arrêt	
SSP3938243		En arrêt	
SSP3938242		En arrêt	
SSP3938241		En arrêt	
SSP3938239		En arrêt	
SSP3938238	IMPRIMERIE CATHOLIQUE DE RODEZ	En arrêt	
SSP3938237	Dépôt de journaux et carterie	En arrêt	
SSP3938236		En arrêt	
SSP3938235		En arrêt	
SSP3938232		En arrêt	
SSP3938231		Indéterminé	
SSP3938230		Indéterminé	
SSP3938229		En arrêt	
SSP3938228		Indéterminé	
SSP3938223		En arrêt	
SSP3938222		En arrêt	
SSP3938221		En arrêt	
SSP3938220		Indéterminé	
SSP3938219		En arrêt	
SSP3938218		Indéterminé	
SSP3938217		Indéterminé	
SSP3938216		Indéterminé	
SSP3938215		Indéterminé	
SSP3938214		Indéterminé	
SSP3938213		Indéterminé	
SSP3938212		En arrêt	
SSP3938211		En arrêt	
SSP3938210		En arrêt	
SSP3938209		Indéterminé	
SSP3938208		Indéterminé	
SSP3938207		Indéterminé	
SSP3938206	INTERMARCHE	Indéterminé	
SSP3938205		En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3938204	Station-service	Indéterminé	
SSP3938203		Indéterminé	
SSP3938202		En arrêt	
SSP3938200		En arrêt	
SSP3938199		Indéterminé	
SSP3938198		En arrêt	
SSP3938197		En arrêt	
SSP3938196		Indéterminé	
SSP3938195		En arrêt	
SSP3938194		Indéterminé	
SSP3938193		Indéterminé	
SSP3938192		En arrêt	
SSP3938191		En arrêt	
SSP3938190		Indéterminé	
SSP3938189		Indéterminé	
SSP3938188		Indéterminé	
SSP3938187		Indéterminé	
SSP3938186		En arrêt	
SSP3938185		Indéterminé	
SSP3938183		Indéterminé	
SSP3937929		Indéterminé	
SSP3937653		En arrêt	
SSP3937620		Indéterminé	
SSP3937589		Indéterminé	
SSP3937587		Indéterminé	
SSP3937585		Indéterminé	
SSP3937584		Indéterminé	
SSP3937456		Indéterminé	
SSP3937454		Indéterminé	
SSP3937453		Indéterminé	
SSP3937451		En arrêt	
SSP3937446		Indéterminé	
SSP3937445		Indéterminé	
SSP3937444		Indéterminé	
SSP3937442		Indéterminé	
SSP3937439		En arrêt	
SSP3937426		Indéterminé	
SSP3937424		En arrêt	
SSP3937423		Indéterminé	
SSP3937416		En arrêt	
SSP3937415		En arrêt	
SSP3937414		En arrêt	
SSP3937413		En arrêt	
SSP3937405		En arrêt	
SSP3937403		En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3937402		En arrêt	
SSP3937400		En arrêt	
SSP3937395		Indéterminé	
SSP3937390		En arrêt	
SSP3937388		Indéterminé	
SSP3937387		En arrêt	
SSP3937385		Indéterminé	
SSP3937382		Indéterminé	
SSP3937380		Indéterminé	
SSP3937378		Indéterminé	
SSP3937375		Indéterminé	
SSP3937374		Indéterminé	
SSP3937372		Indéterminé	
SSP3937371		Indéterminé	
SSP3937370		Indéterminé	
SSP3937369		Indéterminé	
SSP3937366		En arrêt	
SSP3937360		Indéterminé	
SSP3937359		Indéterminé	
SSP3937354		Indéterminé	
SSP3937353		En arrêt	
SSP3937351		En arrêt	
SSP3937113	Ancienne usine à gaz	En arrêt	
SSP3937111		En arrêt	
SSP3937106		En arrêt	
SSP3937094	TANNERIE LA ROQUE	En arrêt	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les
inondations concernent une très grande
majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un **diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre **kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les dispositifs de **protection à installer** : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une **zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier

Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :**
loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds**
pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H**
avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT INDUSTRIEL ?

Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE** les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la **préfecture** : elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir

- **IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE** pour le reconnaître en cas d'événement

- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** et munissez-vous de gros scotch

Alerte



Fin d'alerte



En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ-VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- **CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS**, arrêtez la ventilation et la climatisation
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS**, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours

- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** afin de vous protéger des éclats de verre éventuels

- **EN CAS DE GÊNE RESPIRATOIRE** respirez à travers un linge humide



Jusqu'à la fin de l'alerte



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE FUMEZ PAS,
évitiez toute flamme ou étincelle